État des lieux « déchets et recyclage » dans la filière du BTP en Normandie :

Volumes et flux de déchets et de matériaux recyclés du BTP en 2015

Synthèse de l'étude

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
NORMANDIE

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
DIRECTION RÉGIONALE NORMANDIE

RÉGION NORMANDIE

GIE Réseau des CERC
Cellules Economiques Régionales de la Construction

CERC Normandie

A.R.E.B.T.P Normandie

Date de réalisation : avril 2017

I. Contexte de l'étude 5
II. Partenariat..... 5
III. Objectifs..... 5
IV. Déroulé de l'étude..... 6
Quantification, géographie des flux de déchets et de matériaux recyclés et analyse des besoins des acteurs de la filière 6
A. Les acteurs interrogés 6
Outil 1 : Installations de gestion des déchets du BTP 6
Outil 2 : Entreprises de Travaux Publics (y compris la démolition)..... 6
Outil 3 : Entreprises du Bâtiment spécialisées dans la démolition 6
Outil 4 : Entreprises du Bâtiment hors démolition 7
B. Typologie des déchets concernés..... 7
C. Résultats 8
- Outil 1 : Déchets et matériaux du BTP accueillis sur les installations 8
- Outil 2 : Déchets et matériaux générés par les entreprises de TP (dont démolition) 13
- Outil 3 : Déchets et matériaux des entreprises de Bâtiments spécialisées dans la démolition.....16
- Outil 4 : Déchets et matériaux du Bâtiment (hors démolition) 18
V. Les chiffres clés à retenir.....21
A. Taux de performance de la filière BTP.....22
B. Taux de valorisation.....23
C. Synthèse des flux en Normandie.....24

I. Contexte de l'étude

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les compétences relatives à la planification de la prévention et de la gestion des déchets, pour laquelle les Régions sont aujourd'hui en complète responsabilité. Cette planification s'élaborera désormais à une échelle plus large, pour une meilleure cohérence de l'action publique, et ce pour tous types de déchets (à l'exception des déchets nucléaires). Elle permettra également un lien plus affirmé avec le développement économique, compétence phare des Régions, et d'animer une transition vers l'économie circulaire des territoires.

L'article L541-13 du Code de l'Environnement précise que le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) doit être composé entre autre d'un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets du BTP. Cet état des lieux initial de la gestion des déchets BTP dans la région est une étape essentielle à la construction d'un plan de suivi et d'accompagnement des acteurs concernés. Il permettra, à terme, de définir les axes d'amélioration, de planifier des actions adaptées aux besoins du territoire et des entreprises, et d'identifier les besoins futurs en matière d'installation de traitement des déchets.

Cette étude s'inscrit également dans une logique de structuration régionale de l'observation déchets en cohérence avec les besoins du PRPGD et des acteurs de terrain et répondant aux exigences de comparabilité et de remontée d'information au niveau national.

II. Partenariat

Avec la volonté d'aboutir à un état des lieux élaboré et partagé par tous, un Comité de Pilotage, composé de la Région, l'ADEME, la DREAL, l'ARE BTP, la CERC Normandie, BIOMASSE Normandie et des fédérations des secteurs concernés (CAPEB, FFB, FRTP et UNICEM), a été mis en place. La mission de ce comité de pilotage était de suivre la réalisation de l'étude, et lors de rencontres régulières, d'échanger, d'amender et de discuter les résultats présentés. A l'issue de chaque phase, le comité de pilotage avait également pour rôle de valider les différents résultats et conclusions d'étude.

La CERC Normandie et l'ARE BTP assurent la conduite de cette étude. La CERC Normandie dispose d'une méthodologie éprouvée. L'ARE BTP en tant que centre de ressource de référence des déchets du BTP apporte sa connaissance fine des acteurs locaux et des besoins des territoires. De plus, elle a accompagné techniquement les personnels de la CERC Normandie et a participé à l'analyse des enquêtes et la rédaction des livrables.

Cette étude a été soutenue sur toute sa durée par l'ensemble des fédérations territoriales des secteurs concernés (CAPEB, FFB, FRTP et UNICEM). Ce soutien s'est traduit par une sensibilisation des entreprises membres à l'intérêt et aux enjeux de l'enquête ainsi que par une invitation à y répondre. La Profession a su apporter à chaque phase du projet une expertise incontournable.

III. Objectifs

L'objet de ce partenariat est de réaliser un état des lieux initial de la gestion des déchets et du recyclage dans la filière BTP en Normandie sur l'année 2015, année de référence du PRPGD.

- Quantifier les flux de déchets et matériaux générés ;
- Déterminer les volumes de matériaux recyclés ;
- Mesurer la performance de la filière ;
- Comprendre les pratiques et besoins des acteurs du secteur.

De plus dans le cadre du PRPGD comme le prévoit la réglementation, l'étude a permis de :

- Recenser les grands travaux prévus ;
- Identifier en quantité et en qualité les ressources minérales secondaires mobilisables à l'échelle de la région de façon à permettre une bonne articulation avec le schéma régional des carrières défini aux articles R.515-2 et suivants.

IV. Déroulé de l'étude

Quantification, géographie des flux de déchets et de matériaux recyclés et analyse des besoins des acteurs de la filière

A. Les acteurs interrogés

4 enquêtes ont été menées sur l'ensemble de la Normandie en 5 mois :

Outil 1 : Installations de gestion des déchets du BTP

L'enquête porte sur l'ensemble des installations de gestion des déchets du BTP basées sur le territoire normand.

Le champ de l'enquête CERC a été recoupé avec d'autres sources de données issues d'enquêtes déjà existantes (cf. schéma ci-dessous) afin de couvrir l'ensemble des installations gérant des déchets du BTP.

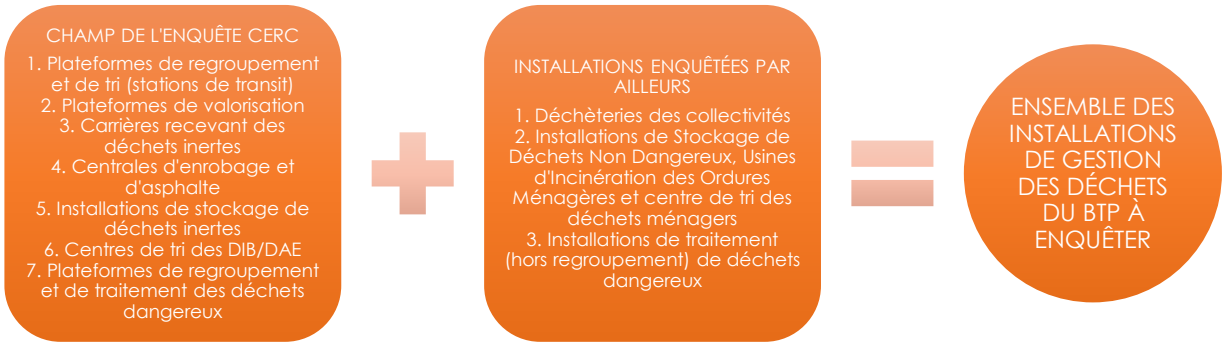

Outil 2 : Entreprises de Travaux Publics (y compris la démolition)

Le fichier d'entreprises à enquêter a été construit sur la base des établissements inscrits à la FNTP.

Outil 3 : Entreprises du Bâtiment spécialisées dans la démolition

La base de données pour l'enquête sur les entreprises du Bâtiment spécialisées dans la démolition s'appuie sur l'ensemble des établissements recensés. Trois critères ont été utilisés pour déterminer le champ de l'enquête (code APE 4311Z, adhésion au SNED, qualification QUALIBAT). La liste des établissements avec le code 4311Z a été extraite de la base de données Sirene® de l'INSEE. Le SNED et QUALIBAT Normandie ont, quant à eux, fourni la liste de leurs adhérents. Dans le cas de QUALIBAT, les établissements recensés disposent d'une des qualifications suivantes :

- Démolition ;

- Démolition par carottage ou sciage ;
- Démolition par explosifs.

La liste n'est pas exhaustive car seuls les établissements qui acceptent de recevoir des informations de partenaires ont été retenus.

Outil 4 : Entreprises du Bâtiment hors démolition

Initialement, la base de données des entreprises du Bâtiment hors démolition devait s'appuyer sur la base de données de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Or, il s'est avéré qu'en termes de temps et de budget, cela n'était pas possible. Il a donc été décidé en comité de pilotage de ne travailler que sur les bases de données des adhérents de la délégation normande de la FFB et de la CAPEB.

Cette décision ne remet pas en cause les résultats obtenus dans la mesure où le calcul des flux de déchets a été effectué par la méthode des ratios et que le questionnaire ainsi mené a plus eu pour objectif de qualifier les pratiques et les besoins des entreprises.

B. Typologie des déchets concernés

Déchets inertes	Déchets non inertes non dangereux	Déchets dangereux
• Terres et matériaux meubles non pollués • Graves et matériaux rocheux • Déchets d'enrobés (fraisât, plaques et croûtes - sans goudron) • Béton • Briques, tuiles et céramiques • Mélanges de déchets inertes • Autres déchets inertes	• Mélanges de déchets non inertes non dangereux • Métaux • Plâtre - plaques et carreaux • Plâtre - enduits sur supports inertes • Plastiques • Vitrages et fenêtres • Bois brut ou faiblement adjuvanté • Déchets végétaux • Autres déchets non inertes non dangereux	• Terres et matériaux meubles pollués • Enrobés et produits contenant du goudron • Amiante • Bois traité • Batteries • Filtres à huile, bombes aérosol, chiffons souillés, cartouches • Peintures, vernis, solvants, adjuvants divers, tous produits chimiques • Autres déchets dangereux

C. Résultats

- ***Outil 1 : Déchets et matériaux du BTP accueillis sur les installations***

∗ Introduction

245 installations du territoire normand répondaient aux critères de l'enquête et ont été sollicitées.

Le taux de réponse est de 69 % et le taux de refus de 8 %.

Pour les installations n'ayant pas répondu, un travail de qualification et d'estimation des tonnages de déchets reçus a été mené avec les experts locaux. Pour quelques installations, ce travail n'a pu être fait par manque d'informations mais les tonnages concernés sont marginaux.

∗ Description des installations

L'accueil des déchets du BTP

147 installations ont reçus des déchets en 2015 pour un total de 4 420 127 tonnes. Près de 90% de ces déchets étaient des inertes.

Tableau 1 : Répartition des quantités de déchets accueillies en 2015

Déchets inertes	3 950 068 tonnes
Déchets non inertes non dangereux	422 930 tonnes
Déchets dangereux	47 129 tonnes
Total	4 420 127 tonnes

En 2015, **89 %** des déchets accueillis par les installations de Normandie étaient des déchets inertes, **10 %** des déchets non inertes non dangereux et **1 %** des déchets dangereux.

Répartition des tonnages reçus par activité des installations

Tableau 2 : Répartition des tonnages reçus par les installations normandes en fonction de leur activité principale

	Quantité accueillie en 2015	En %
Réaménagement de carrière	2 623 740 tonnes	59,4 %
Autres activités	445 009 tonnes	10,1 %
Recyclage d'inertes	343 654 tonnes	7,8 %
Stockage définitif d'inertes (ISDI)	322 618 tonnes	7,3 %
Préparation de matériaux en vue de leur valorisation	243 779 tonnes	5,5 %
Plateforme de regroupement	193 392 tonnes	4,4 %
Valorisation de déchets non inerte	115 520 tonnes	2,6 %
Collecte / location de benne	114 885 tonnes	2,6 %
Stockage de déchets dangereux	14 029 tonnes	0,3 %
Tri	3 501 tonnes	0,1 %

Ce sont les carrières habilitées à faire du remblai qui ont reçu le tonnage de déchets le plus important, 59 % du tonnage total. Les plateformes de tri et les centres de stockage de déchets dangereux sont les installations ayant reçu le moins de tonnages en 2015 (respectivement 0,1 et 0,3 %).

* <u>La gestion des déchets inertes entrés sur les installations</u>

L'activité BTP de Normandie a généré près de 3,6 millions de tonnes de déchets inertes en 2015 alors que 3,9 millions de tonnes ont été reçus sur les installations normandes dont 0,76 millions provenait d'autres régions.

Traitement et destination des déchets inertes reçus sur les installations

Plus de la moitié des déchets inertes reçus sur les installations sont utilisés en remblai de carrière. Les autres formes de remblai cumulent moins d'1 % des tonnages.

TAUX DE VALORISATION MATIÈRE[1]

73 %

Dont **18 %** de recyclage

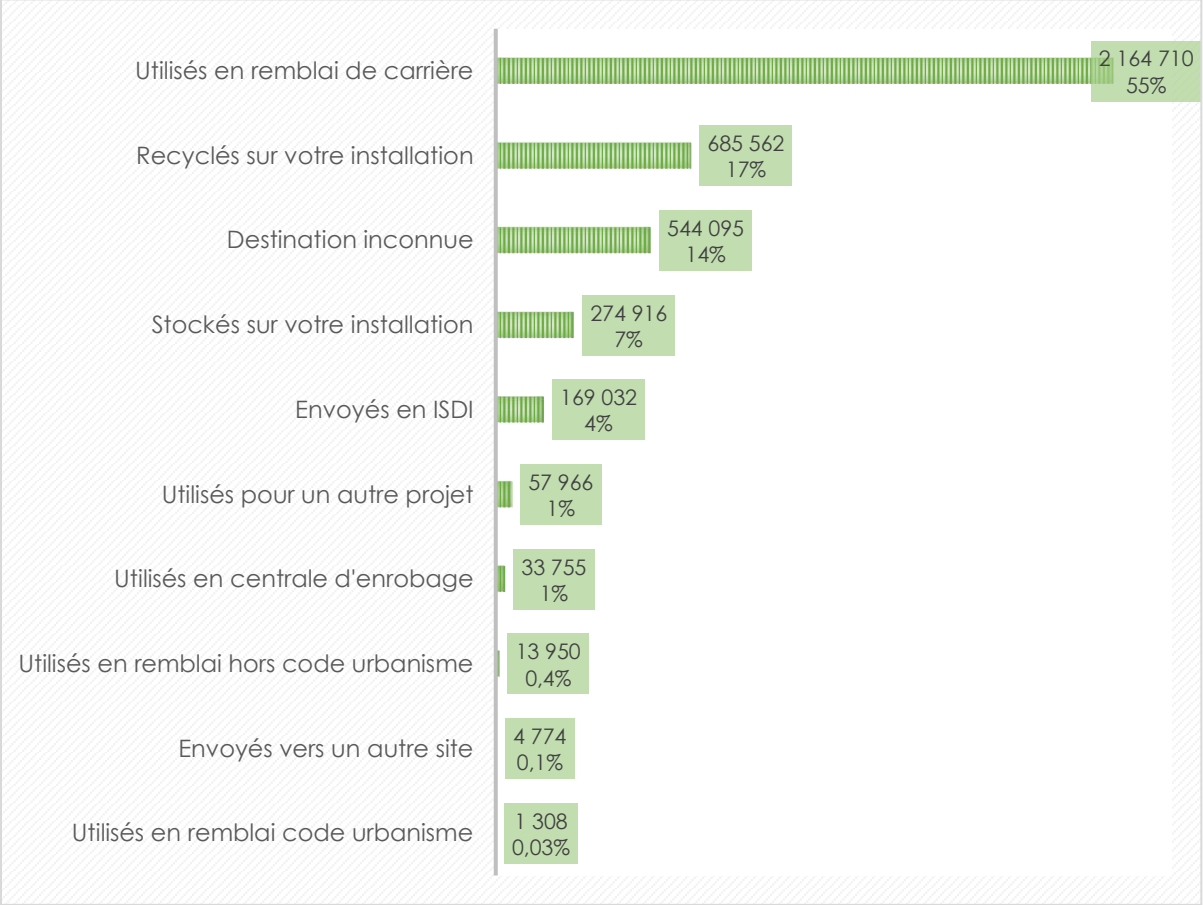

Figure 1 : Destination des déchets inertes reçus par les installations

La part enfouie n'atteint que 4 % et seul 1 % des tonnages reçus est réutilisé.

Un peu plus de 544 000 tonnes des déchets déclarés reçus ont une destination inconnue.

[1] Selon l'ADEME, la valorisation matière regroupe le recyclage, le remblai de carrière et la préparation pour la fabrication de Combustibles Solides de Récupération (CSR).

* La gestion des déchets non inertes non dangereux entrés sur les installations

Les installations normandes ont reçu en 2015 423 milliers de tonnes de déchets non inertes non dangereux.

Traitement et destination des déchets non inertes non dangereux (DNIND) reçus sur les installations

Près de 137 000 tonnes de DNIND reçus sur les installations normandes sont valorisés, dont 28 000 sont incinérés et servent à produire de la chaleur ou de l'électricité.

TAUX DE VALORISATION
32 %

La part importante de destination inconnue s'explique en partie par le fait que la différence de quantité entre les tonnages par catégorie (rang 1) et la répartition par type (rang 2) a été considérée comme en mélange.

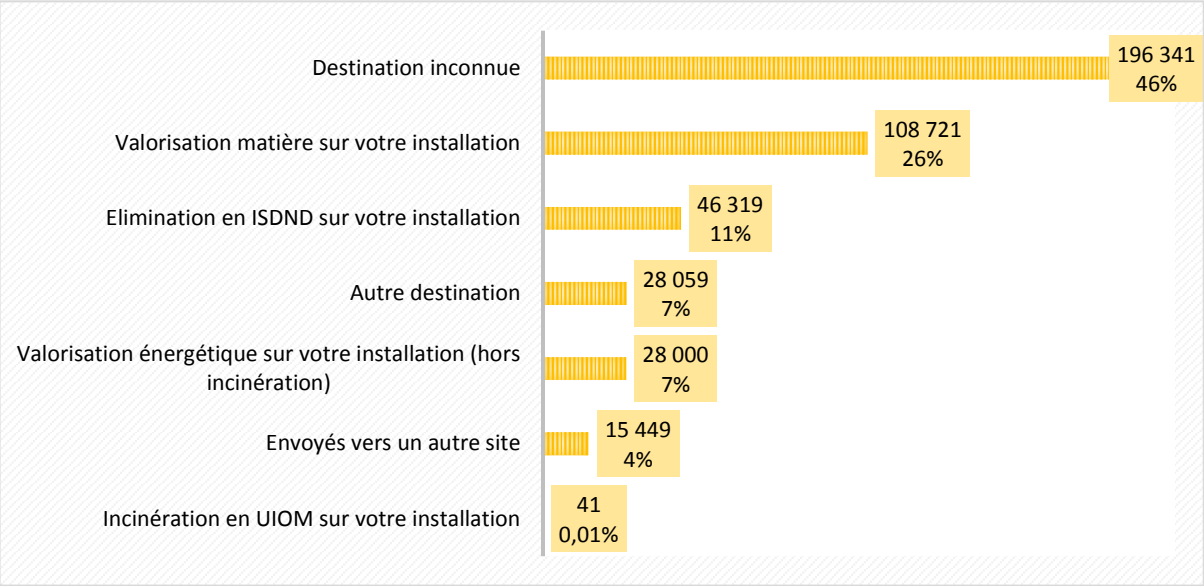

Figure 2 : Destination des DNIND reçus par les installations

* La gestion des déchets dangereux entrés sur les installations

Les installations normandes ont reçu en 2015 47 milliers de tonnes de déchets dangereux.

Traitement et destination des déchets dangereux reçus sur les installations

Près de 19 000 tonnes de déchets dangereux entrants sur les installations de Normandie sont déposés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux et 24 000 tonnes sont dirigés vers une destination inconnue.

TAUX DE VALORISATION

1 %

La part importante de destination inconnue s'explique en partie par le fait que la différence de quantité entre les tonnages par catégorie (rang 1) et la répartition par type (rang 2) a été considérée comme « autre déchet dangereux ».

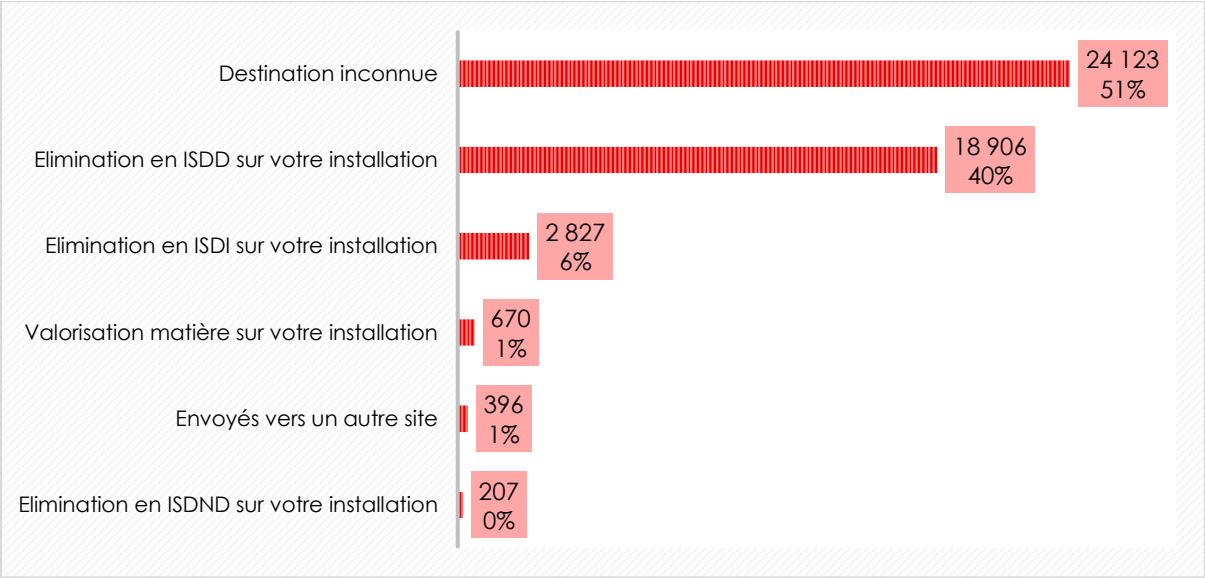

Figure 3 : Destination des déchets dangereux reçus par les installations normandes

* Estimation du volume de déchets gérés par les installations non spécialisées dans le BTP et enquêtées par ailleurs

Le tonnage a été estimé selon la méthode de l'ADEME par Biomasse Normandie. Il atteint, en 2015, 48 819 tonnes dont 98 % proviennent de Normandie.

* Freins rencontrés par les installations pour recycler ou valoriser les déchets du BTP

Les principaux freins rencontrés par les installations de gestion des déchets sont d'ordre économique.

Pour 5 % des installations, les techniques ne sont pas suffisamment abouties pour leur permettre de valoriser certains types de déchets.

Les autres freins sont principalement relatifs à la réticence des donneurs d'ordre et au manque de tri en amont. D'autres répondants évoquent une concurrence illégale d'autres installations ou encore un volume entrant insuffisant.

* Conclusion

Le maillage des installations accueillant les déchets des entreprises du BTP

245 installations de gestion des déchets du BTP ont été recensées et enquêtées sur la région Normandie, accueillant 4 420 127 tonnes de déchets pour l'année 2015.

Ces installations sont complétées par les déchèteries publiques ainsi que les ISDND, susceptibles d'accueillir des apports directs des professionnels du BTP, en particulier de ceux des artisans.

Le contexte régional des déchets inertes

La quantité de déchets inertes accueillis par les installations de Normandie est de 3 950 068 tonnes, dont 68 % sont valorisés.

La présence de nombreuses carrières en cours de remise en état notamment sur les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, favorise la valorisation des déchets inertes en remblai de carrière.

L'axe Seine favorise également les échanges avec la région parisienne, permettant, en fret retour, l'évacuation des déchets inertes ; la région Normandie offre la possibilité de valoriser les terres, déblais, graves et cailloux d'autres régions en remblai de carrière.

La traçabilité des déchets non inertes non dangereux

La traçabilité des déchets non inertes non dangereux accueillis dans les installations du territoire normand est difficile à mettre en œuvre. Il est compliqué pour les installations recevant ce type de déchets de définir la provenance, mais également le traitement appliqué à ce type de déchets.

Des déchets non inertes non dangereux peu valorisés sur les installations de la région

Seulement 32 % de déchets non inertes non dangereux sont valorisés par les installations de la région.

61% des déchets non inertes non dangereux arrivent en mélange sur les installations. Le tri en amont par les entreprises est imparfait voire inexistant.

Le traitement des déchets dangereux

La région Normandie dispose de plusieurs Installations de Stockage de Déchets Dangereux, dirigeant naturellement le flux en stockage définitif.

Pistes de réflexion

La filière plâtre serait à développer sur le territoire normand, afin de valoriser ces déchets. En effet, l'étude nous indique que 60 % des déchets de plâtre sont enfouis en ISDND, alors que ce déchet peut être valorisé, sous certaines conditions.

La mise en place d'un observatoire régulier sur les déchets du BTP, ainsi qu'un accompagnement des installations recevant ces déchets permettrait d'affiner la provenance, mais surtout le traitement des différents déchets non inertes non dangereux réceptionnés par les installations de Normandie.

Outil 2 : Déchets et matériaux générés par les entreprises de TP (dont démolition)

* Taux de réponse

32% des établissements interrogés, pesant pour 51 % du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur en 2015.

* Synthèse par catégorie des déchets et matériaux produits par les entreprises de TP

Les déchets et matériaux inertes générés :	**4 693 109 tonnes**
Les déchets et matériaux non inertes non dangereux générés :	**23 298 tonnes**
Les déchets et matériaux dangereux générés :	**85 770 tonnes**

* Taux de réemploi :

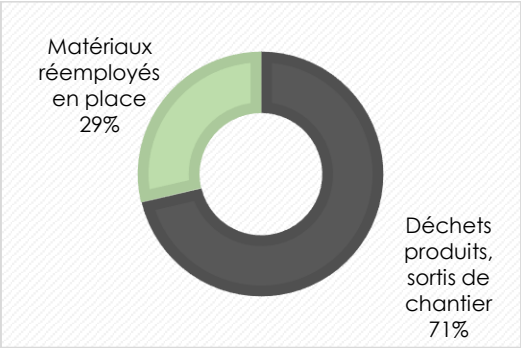

Figure 4 : Quantités de déchets et matériaux générés par les entreprises de Travaux Publics en 2015

Soit 1 376 416 tonnes de matériaux réemployés sur site et 3 425 761 de déchets sortis de chantier

* Focus sur les inertes

TAUX DE VALORISATION MATIÈRE[2]

1,4 million de tonnes

soit

42 %

Les terres et matériaux meubles non pollués reçus par les installations représentent 59 % du tonnage total. Viennent ensuite les graves et matériaux rocheux pour 18%.

[2] Selon l'ADEME, la valorisation matière regroupe le recyclage, le remblai de carrière et la préparation pour la fabrication de Combustibles Solides de Récupération (CSR).

* Consommation de matériaux alternatifs

Consommation de matériaux alternatifs

385 545 tonnes

En moyenne, un peu plus d'un tiers des matériaux consommés par les établissements ayant répondu sont des matériaux alternatifs.

Les matériaux recyclés constituent plus de la moitié du tonnage, soit 221 740 tonnes. Les Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères) représentent 42 % de la consommation, soit un peu plus de 163 000 tonnes.

* Actions d'amélioration des entreprises de TP en matière de gestion des déchets

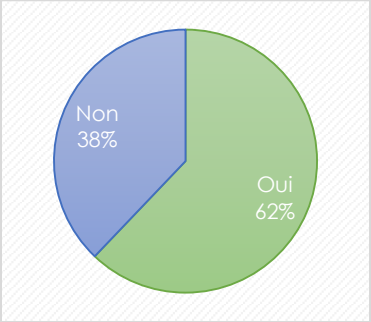

Figure 5 : Répartition des répondants selon leur besoin d'accompagnement

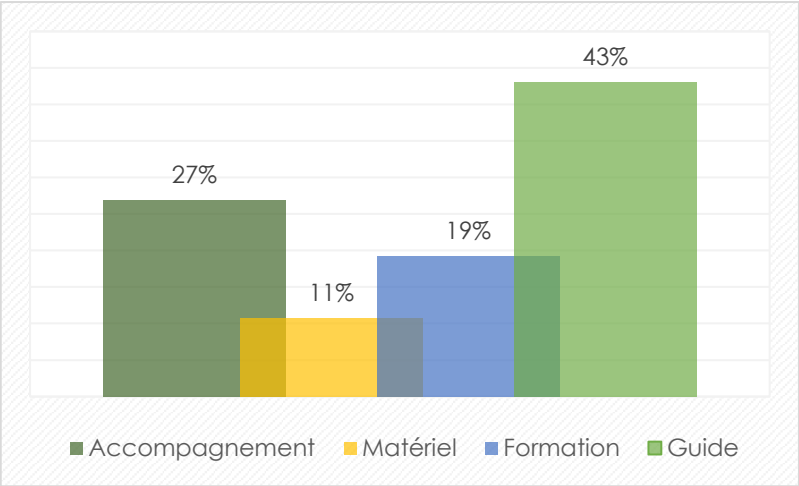

Figure 6 : Répartition des actions d'amélioration par type

* Conclusion

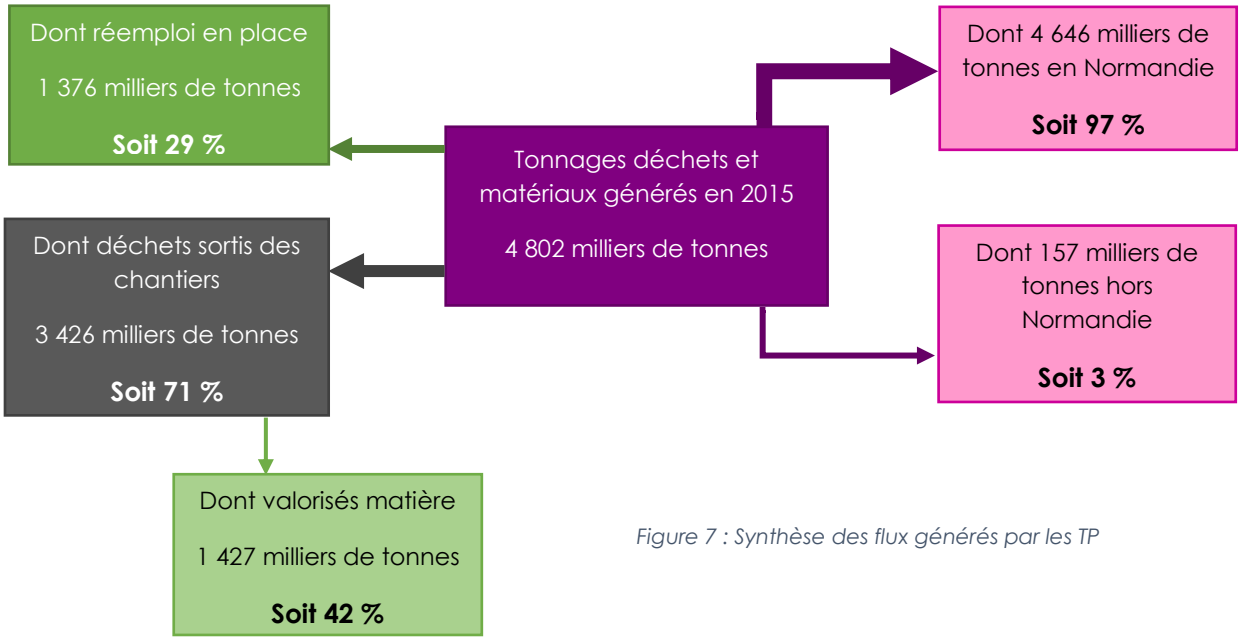

Figure 7 : Synthèse des flux générés par les TP

L'étude sur le secteur des Travaux Publics a permis de mettre en lumière des points importants de la gestion actuelle des déchets.

Le réemploi, une alternative à la consommation des ressources naturelles

Le réemploi des matériaux sur chantier est une pratique qui tend à se développer car c'est une alternative au coût que représentent le transport et l'évacuation des déchets. Toutefois, cette pratique peut être différente si l'on descend à l'échelle départementale : la Seine-Maritime et l'Eure ont tendance à plus réemployer que le Calvados, la Manche et l'Orne car ces départements ne disposent pas de l'abondance de matériaux naturels dont bénéficient les trois autres.

Des déchets inertes majoritaires et mieux valorisés

La connaissance des flux générés est plus précise pour les déchets inertes que pour les autres catégories de déchets. Ce sont également des déchets plus faciles à gérer puisque le taux de valorisation matière atteint 42 % (contre 18 pour les DNIND et 0 % pour les déchets dangereux).

Des entreprises proactives en matière de gestion des déchets

L'étude a démontré l'implication des entreprises du secteur dans la gestion des déchets, car l'intérêt économique qu'elle représente est important, mais aussi car la dynamique générale en faveur de la protection de l'environnement impacte les activités des travaux publics.

Le rôle de la maîtrise d'ouvrage

Enfin, même si cette tendance tend à réduire et mieux gérer les déchets et matériaux produits, des freins subsistent, notamment au niveau des maîtrises d'ouvrage et de leur volonté d'utiliser des matériaux recyclés ou traités à la place de matériaux naturels.

Le matériau recyclé a souvent encore aujourd'hui une image de déchet et non une image de ressource.

Outil 3 : Déchets et matériaux des entreprises de Bâtiments spécialisées dans la démolition

* Taux de réponse

17 des 51 des établissements interrogés ont répondu à l'enquête.

* Volumes de déchets et matériaux générés

285 000 T,
le tonnage total estimé de déchets et matériaux générés,
dont **15 %** sont réemployés

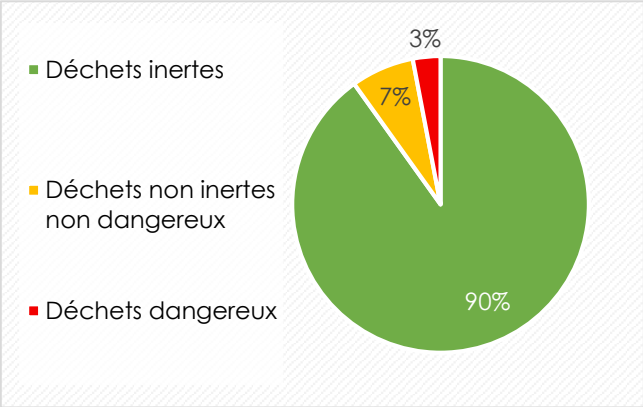

Figure 8 : Répartition par catégorie des principaux matériaux et déchets générés

* Le besoin d'accompagnement

8 établissements sur 15 ont déclaré avoir besoin d'être accompagnés sur un ou plusieurs champs.

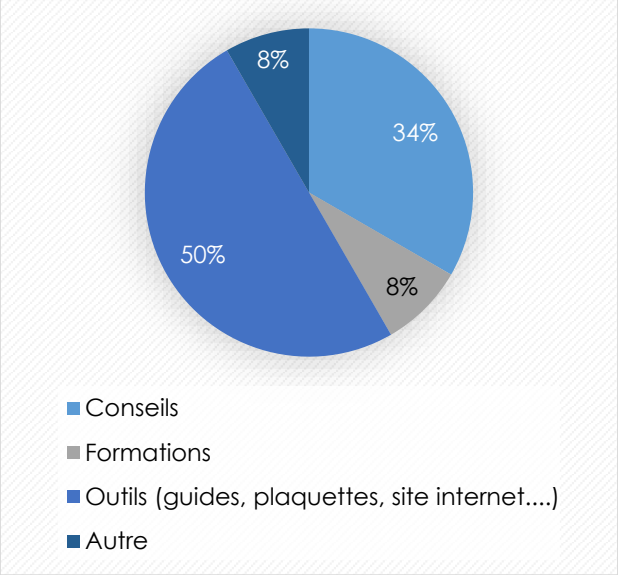

Figure 9 : Détail des besoins d'accompagnement

* Les difficultés rencontrées dans la gestion des déchets

Tableau 3 : Répartition des difficultés rencontrées par les entreprises spécialisées dans la démolition

Aspect technique	10 %
Impact économique	30 %
Structuration des filières	50 %
Sensibilisation du personnel	10 %

La moitié des établissements ayant répondu à la question indique que le manque de structuration des filières (manque d'exutoires, de proximité) est le principal obstacle rencontré sur le terrain.

L'impact économique (du transport, de l'élimination) est également un frein important pour les répondants.

* Les relations avec la maîtrise d'ouvrage

Les établissements répondants indiquent majoritairement que la maîtrise d'ouvrage (MOA) exige une traçabilité des déchets de chantier, notamment pour les déchets dangereux.

Certaines entreprises soulignent que cette traçabilité n'est pas suivie par la MOA. Il semblerait que des déchets soient évacués vers des filières non réglementaires.

Les relations avec la MOA sont en amélioration par rapport à avant, notamment en matière de tri et de suivi de l'évacuation des déchets. Toutefois, l'aspect financier reste prépondérant et ponctuellement, le suivi n'est pas exigé.

* Conclusion

Les entreprises de Bâtiment spécialisées dans l'activité de démolition rencontrent des difficultés pour quantifier leurs déchets. La traçabilité des déchets, et notamment celle des déchets inertes et non inertes non dangereux est très difficile.

L'activité de démolition génère principalement des déchets inertes comme les bétons ou les terres et matériaux meubles non pollués.

Les entreprises interrogées ne sont pas en mesure de quantifier précisément les matériaux remployés sur les chantiers.

Outil 4 : Déchets et matériaux du Bâtiment (hors démolition)

* Taux de réponse

32% des établissements interrogés ont répondu. Ils représentent 51 % du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur en 2015

* Estimation du volume de déchets du Bâtiment (hors démolition)

Estimation du tonnage des déchets par les entreprises du Bâtiment hors démolition en Normandie en 2015 :

752 000 T

Les entreprises du Bâtiment hors démolition ont des difficultés à identifier les flux de déchets générés par leurs activités. Plus de 71% des répondants ne pouvaient pas quantifier le tonnage de déchets générés.

* Le tri des déchets

Si la pratique du tri est très largement majoritaire, il existe des différences sensibles par type d'activités et taille d'entreprises. Il en est de même pour la motivation au tri.

Près de **94%** des répondants déclarent trier leurs déchets

Les établissements ont également été interrogés sur leur(s) motivation(s) pour le tri à la source.

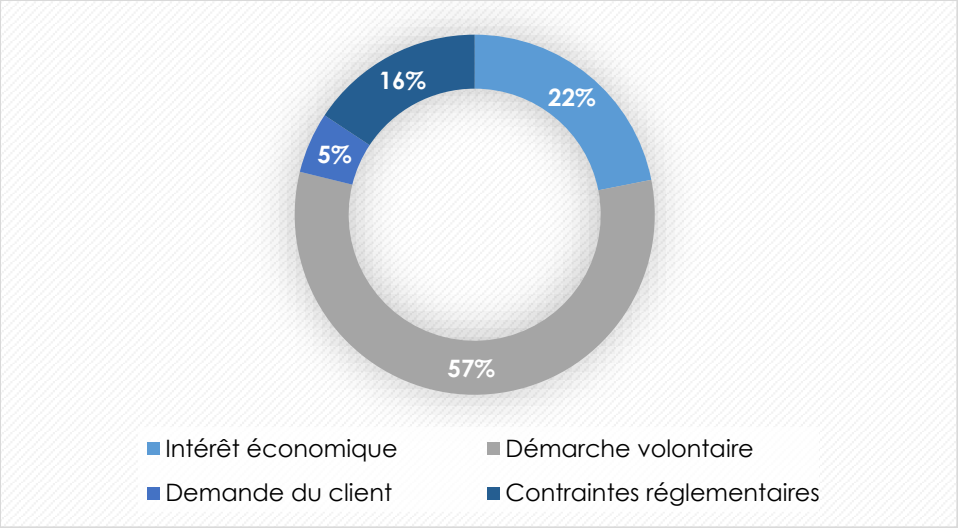

Figure 10 : Répartition des facteurs déclenchant le tri à la source

* <u>Les difficultés rencontrées dans la gestion des déchets</u>

La question a été posée lors de l'enquête en ligne et les réponses fournies ont été regroupées en trois catégories après analyse détaillées ci-dessous.

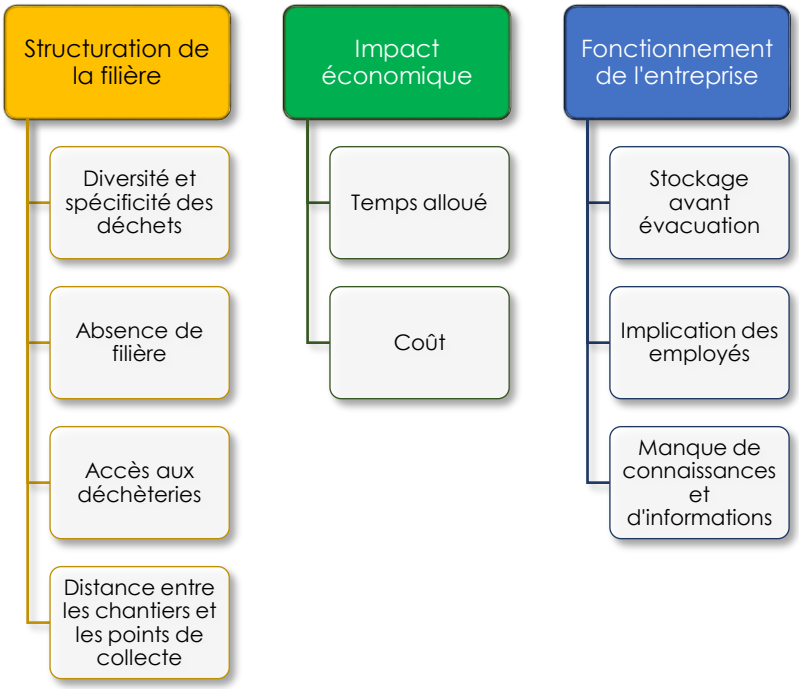

Figure 11 : Définition des catégories de classement des difficultés rencontrées dans la gestion des déchets

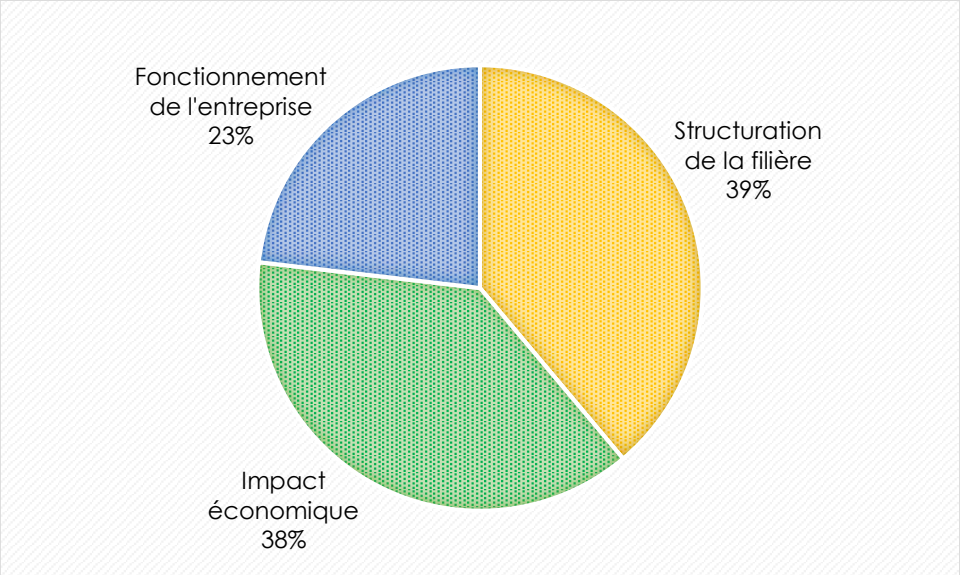

Figure 12 : Difficultés rencontrées dans la gestion des déchets du Bâtiment hors démolition

* Le besoin d'accompagnement

39 % des répondants ont déclaré avoir besoin d'accompagnement pour améliorer leurs pratiques en matière de gestion de leurs déchets.

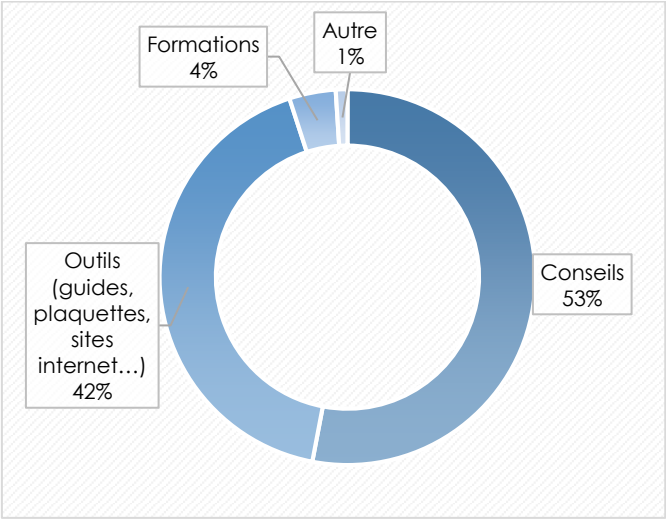

Figure 13 : Répartition des demandes en matière d'accompagnement

* Conclusion

L'étude a permis de **mieux connaître les pratiques et besoins des entreprises** du Bâtiment (hors démolition) en matière de gestion des déchets. Ainsi, l'influence de l'activité et de l'effectif est très structurante.

L'amélioration de la gestion des déchets de ce secteur passe donc par une **connaissance plus fine** mais aussi par la mise en œuvre de leviers adaptés aux différentes typologies d'entreprises et de territoires. L'acteur public au sens large mais aussi les professionnels du secteur avec leurs organisations professionnelles sont concernés et peuvent agir positivement sur la prévention, le cadre réglementaire, la structuration de la filière de traitement et enfin sur le comportement des opérateurs.

Les entreprises privilégient les installations de proximité de type déchèterie, à l'instar d'une gestion interne et d'un partenariat avec des entreprises spécialisées. La raison de cette démarche est les faibles quantités de déchets à gérer.

V. Les chiffres clés à retenir

Le taux de performance de la filière BTP

Le taux de performance comprend l'ensemble des déchets et matériaux générés sur les chantiers BTP et correspond à la part du gisement de déchets et matériaux produits sur les chantiers BTP réemployée sur le chantier d'origine, réutilisée sur d'autres chantiers/projets ou valorisée/recyclée/réutilisée via un passage par une installation spécialisée dans le BTP.

Le taux de performance de la filière ne correspond pas au taux de valorisation au sens de la loi TECV, dit « taux Grenelle » dont l'analyse est présentée en page suivante.

Le taux de valorisation

Il s'agit du taux de valorisation au sens de la loi TECV, dit « taux Grenelle » dont l'analyse est présentée en page suivante

Il ne prend en compte ni les tonnages des terres et graves ni celui des déchets dangereux.

La synthèse des flux en Normandie

Le schéma reprend les principaux flux de l'étude de façon synthétique.

A. Taux de performance de la filière BTP

La Normandie reçoit près de 766 milliers de tonnes de déchets dans ses installations qui proviennent d'autres régions. Le gisement de déchets et matériaux du BTP produit en Normandie est 5 840 milliers de tonnes. **Sur ces 6 606 milliers de tonnes, la filière normande parvient à en réemployer, réutiliser, recycler ou valoriser 75% soit 4 967 milliers de tonnes**.

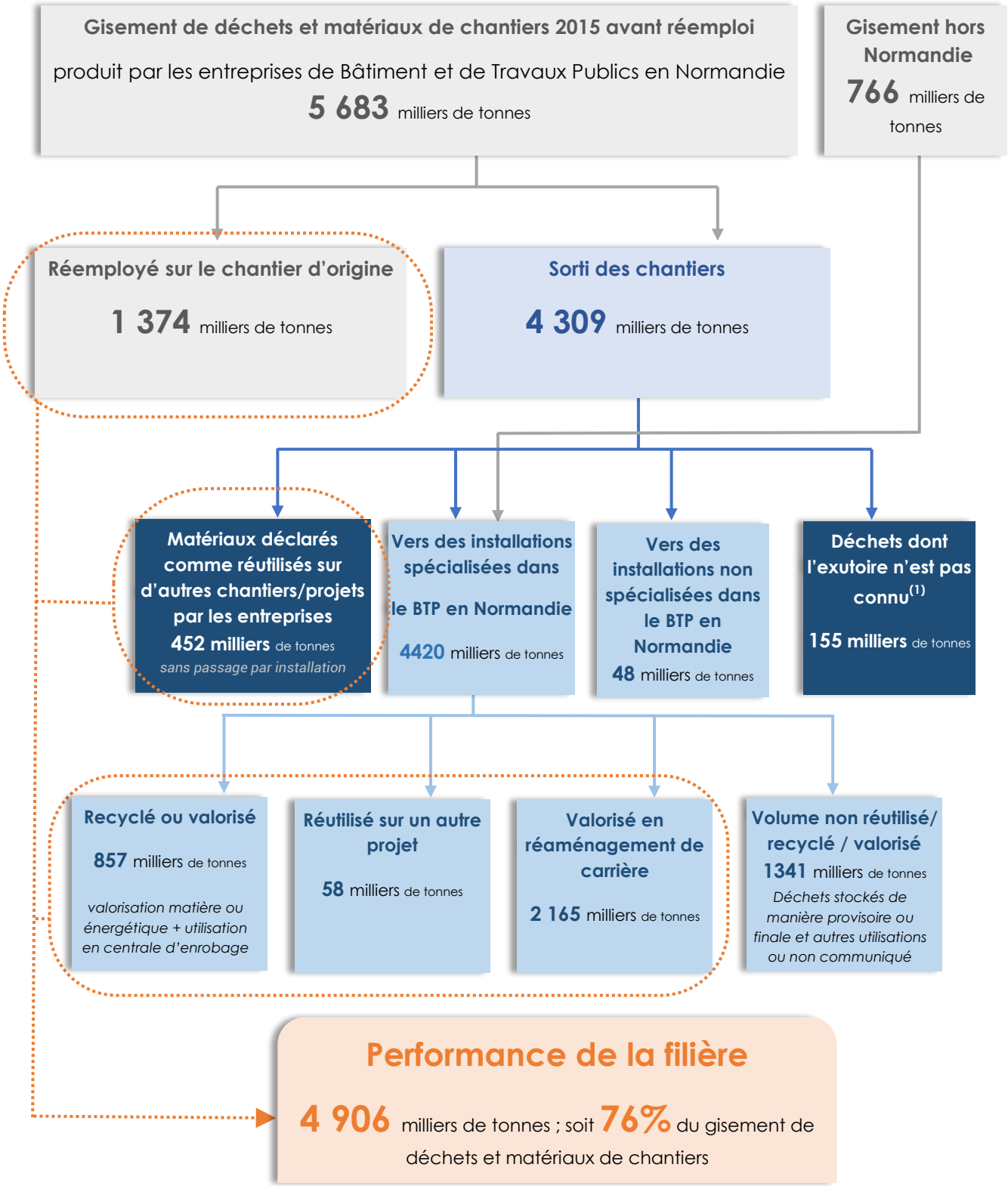

(1) Volumes partis hors Normandie, utilisés en tant que remblai code de l'urbanisme, accueillis sur des installations non déclarées ou en décharges sauvages…

B. Taux de valorisation

La directive-cadre 2008/98/CE du parlement européen et du conseil européen du 19 novembre 2008 précise que : « D'ici 2020, la préparation en vue du réemploi, le recyclage et les autres formules de valorisation de matière, y compris les opérations de remblayage qui utilisent des déchets au lieu d'autres matériaux, des déchets non dangereux de construction et de démolition, à l'exclusion des matériaux géologiques naturels définis dans la catégorie 17 05 04 de la liste des déchets, passent à un minimum de 70 % en poids ».

Précision du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (Direction Générale de la Prévention des Risques) :
La DGPR a précisé en mars 2013 la méthode de calcul et le champ :

"La méthode de calcul à utiliser préférentiellement pour déterminer le taux de valorisation de déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics est :

$$\text{Taux de valorisation des déchets issus de chantiers du BTP} = \frac{\text{Poids des déchets valorisés sur site} + \text{Poids des déchets valorisés hors site}}{\text{Poids des déchets générés sur les chantiers BTP}}$$

Résultat :

70%

En Normandie en 2015

C. Synthèse des flux en Normandie

Ce tableau reprend les flux de déchets et matériaux issus des chantiers sur la région Normandie.

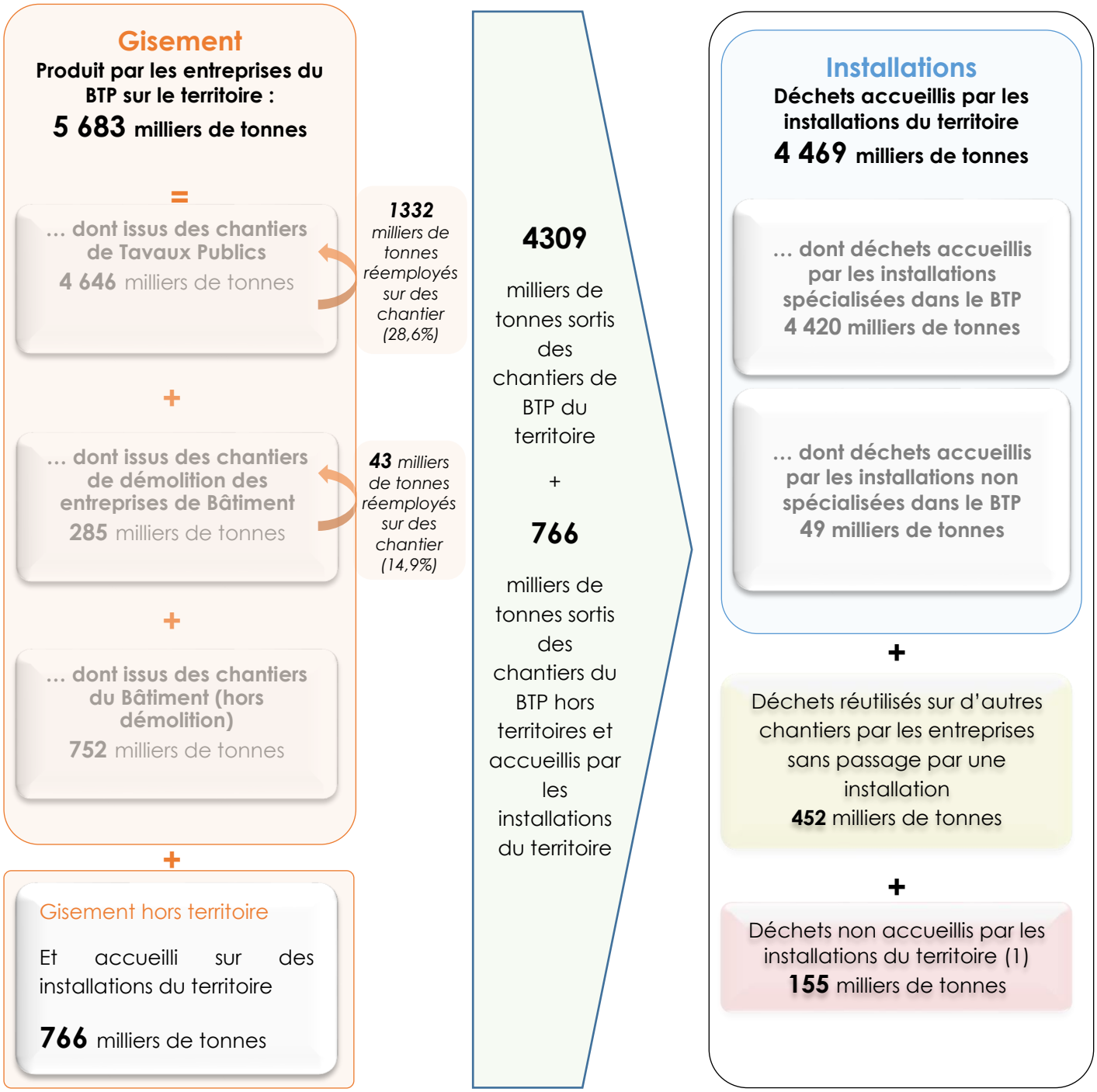

(1) Volumes partis hors Normandie, utilisés en tant que remblai code de l'urbanisme, accueillis sur des installations non déclarées ou en décharges sauvages…

L'association ARE BTP Normandie

En 2002, la profession s'empare du sujet des déchets du BTP avec la mise en place du schéma régional et des plans départementaux de gestion des déchets du BTP.

La quantité de déchets est alors évaluée à 1 140 000 tonnes pour la région Haute Normandie. Les 3 organisations professionnelles (CAPEB, FFB, et FRTP) créent l'ARE BTP, Association Régionale pour l'Environnement pour les entreprises du Bâtiments et des Travaux Publics en région Haute Normandie, dans le but d'œuvrer pour une gestion économique et rationnelle des déchets.

L'UNICEM rejoint l'association en 2014. Cette structure, regroupant l'ensemble les organisations professionnelles du BTP sur la thématique déchet, est une exception régionale.

La quantité de déchets générés par la filière BTP ainsi que les limites du stockage permanents de ces mêmes déchets, appuyées par la loi sur la transition énergétique, amène la filière à engager des actions visant à diminuer l'utilisation des ressources naturelles et augmenter le réemploi et le recyclage des matériaux, en réponse aux principes de l'économie circulaire.

En 2017, l'ARE BTP devient Normande et déploie ses missions sur l'ensemble du territoire.

Les missions de l'ARE BTP

- Accompagnement des entreprises pour l'amélioration des pratiques
- Conduite d'un processus d'amélioration continu dans la gestion et le traitement des déchets
- Sensibilisation de la branche construction aux enjeux de la gestion des déchets
- Développement des filières de recyclage, recensement et cartographie des sites d'accueil
- Accompagnement des collectivités

L'ARE BTP Normandie bénéficie du soutien de ses partenaires :

ARE BTP Normandie
14 rue Gorges Charpak
76130 Mont Saint Aignan

www.are-btp.fr
contact@are-btp.fr
Tél : 02 32 19 52 59

La Cellule Économique Régionale de la Construction de Normandie est à la fois l'observatoire normand de la construction et l'instance de concertation économique des différents acteurs de la filière construction dans la région :

- **organisations professionnelles et partenaires économiques** : UNICEM Normandie, FRTP Normandie, CAPEB Normandie, FFB Normandie, FFB départementales, Fédération ouest des SCOP du BTP, Syndicat du négoce de bois et des matériaux de construction de Normandie, Qualibat Normandie, COBATY Eure, EGF BTP
- **collectivités locales** : Conseil Régional de Normandie, Ville de Caen, Départements
- **services administratifs** : Préfecture Normandie, DREAL Normandie, DDTM du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de Seine-Maritime, DDT de l'Orne, DRFIP Normandie, DIRECCTE Normandie, ADEME Normandie
- **maîtres d'ouvrage** : ARHS Basse-Normandie, USH Haute-Normandie, FPI Normandie, Fédération des EPL Normandie, SNAL Normandie, LCA FFB Normandie
- **maîtres d'œuvre, concepteurs ou conseils :** Conseils Régionaux de l'Ordre des Architectes de Basse-Normandie et de Haute-Normandie, Union Nationale des Géomètres-Experts de Normandie, CINOV Normandie, UNTEC Normandie, CAUE du Calvados
- **organismes financiers** : SMA BTP, Logiliance Ouest, Caisse des Dépôts et Consignations Normandie, BTP Banque Basse-Normandie et Haute-Normandie, Banque de France, Fédération Française Bancaire Régionale Basse-Normandie, Caisse d'Epargne de Normandie, Crédit Agricole Normandie Seine
- **organismes consulaires et socio-professionnels** : CESER Normandie
- **autres organismes et entreprises** : ANORIBOIS, BTP CFA Haute-Normandie, SOGEA Nord-Ouest, Bouygues Bâtiment, SOCOTEC

La CERC Normandie, fruit de la fusion du CRIEC Basse-Normandie et de la CERHN Construction, fait partie du Réseau national des CERC (Cellules Économiques Régionales de la Construction) réunissant l'ensemble des observatoires régionaux de la construction.
Le Conseil Régional Normandie et la DREAL Normandie contribuent financièrement à ces réalisations.

Les membres de droit de la CERC Normandie

CERC Normandie

8 rue Saint-Nicolas – CS65446 - 14054 CAEN Cedex 4

tél. : 02 31 85 44 71 – fax : 02 31 85 13 84 - e-mail : cerc-normandie@orange.fr

Site régional : www.cerc-normandie.fr

Site national : www.cerc-actu.com

GIE Réseau des CERC
Cellules Economiques Régionales de la Construction